



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

**PROCES-VERBAL du 28 mai 2026**

### **Commission Restreinte**

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

#### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :**

#### **Finales de Coupes des 29, 30 et 31 mai 2026 :**

Considérant l'étude des rencontres concernées par les finales départementales et l'analyse des enjeux sportifs et organisationnels qui y sont attachés ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement des rencontres dans des conditions optimales de sécurité, de sérénité et de respect des acteurs ;

Considérant que l'utilisation de caméras de poitrine par les arbitres constitue un moyen complémentaire de prévention, de dissuasion et d'accompagnement des officiels dans l'exercice de leur mission ;

Par ces motifs,

**La Commission décide de mettre en place le port de caméras de poitrine par les arbitres pour les rencontres suivantes :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Match 55694250 Meaux Academy 2 – Le Mée 2       | Coupe 77 Seniors |
| • Match 55649226 Mitry Compans Goelly 1 – Savigny | Coupe 77 U18     |
| • Match 55649219 Chelles 1 – Melun 2              | Coupe 77 U16     |
| • Match 55649162 Vaires 1 – Melun 1               | Coupe 77 U15     |
| • Match 55649155 Le Mée 1 – Bussy 2               | Coupe 77 U14     |